



Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles de Provence-Alpes-Côte d'Azur





La responsabilité d'une biodiversité exceptionnelle

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) est une des régions de France métropolitaine dont la biodiversité est la plus riche, ceci en raison de la combinaison des climats méditerranéen et alpin sur son territoire. Selon les groupes biologiques considérés, la région abrite de 50 % à plus de 90 % de la totalité des espèces connues en France métropolitaine.

La région PACA abrite près de 63 % des espèces d'amphibiens et de reptiles que compte la France métropolitaine (53 espèces sur les 83 espèces présentes – espèces introduites incluses) avec de nombreuses espèces patrimoniales. Ainsi la responsabilité de la région dans la conservation de ces espèces est majeure.



Triton alpestre *Ichthyosaura alpestris*
©François Boca

Le constat des difficultés

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région française ayant connu les bouleversements sociaux-économiques les plus marqués depuis 60 ans.

L'augmentation de la population est de l'ordre de 73 % depuis 1962, c'est la progression la plus forte en France. Cette démographie impacte le milieu naturel et de nombreux habitats naturels sont modifiés ou détruits. Il s'agit probablement de la menace la plus forte pesant sur les espèces d'amphibiens et de reptiles. L'intensification des pratiques agricoles a aussi largement contribué à une uniformisation des milieux, conduisant à la diminution de la diversité spécifique des territoires. En altitude et dans l'arrière-pays, les changements de pratiques d'exploitation forestière et d'élevage ovin ont conduit à une modification radicale des paysages provençaux et bas-alpins : autrefois ouverts et diversifiés, ils se sont aujourd'hui refermés et appauvris. Les menaces liées au changement climatique planétaire sont bien présentes sans que l'on puisse précisément en évaluer leurs implications. On constate plusieurs effets sur l'herpétofaune. Ainsi, des espèces en limite d'aire méridionale en Provence ou dans les Alpes du Sud voient leur aire de répartition se rétracter vers le nord et en altitude. Ce phénomène pourrait

Qu'est ce qu'un « amphibien » ?

Les amphibiens, anciennement nommés « batraciens », sont des vertébrés tétrapodes à peau nue. Leur température corporelle varie en fonction de celle de leur milieu de vie, ce sont des animaux poïkilothermes. Leur respiration peut-être pulmonaire et cutanée chez les adultes et branchiale pour les larves aquatiques. Ils forment un groupe apparu il y a environ 360 millions d'années (Dévonien) qui se caractérise par des pontes sans coquille ni annexe embryonnaire. Le développement des œufs se fait dans un milieu aquatique. Les larves se développent en général en plusieurs étapes (métamorphose) avant d'atteindre la forme adulte définitive. En France métropolitaine, les amphibiens actuels sont représentés par les urodèles (salamandres et tritons) et les anoures (grenouilles et crapauds).

Qu'est ce qu'un « reptile » ?

Les reptiles (issus du latin reptare qui signifie « ramper ») sont des vertébrés tétrapodes au corps souvent allongés et recouverts d'écailles. Ce sont également des individus poïkilothermes, la majorité des espèces dédient ainsi une part importante de leur activité à la thermorégulation. Ils seraient apparus il y a environ 320 millions d'années (fin du Carbonifère). Les reptiles sont des amniotes, c'est-à-dire que leurs embryons sont protégés par une membrane, comme les mammifères et les oiseaux. On distingue les espèces ovipares (qui pondent des œufs) et les espèces vivipares (qui donnent naissance à des nouveaux-nés). En France métropolitaine, les reptiles actuels regroupent les chéloniens (tortues) et les squamates (lézards et serpents).

En zoologie, l'« herpétofaune » est le terme communément employé pour évoquer l'ensemble des amphibiens et des reptiles.



entraîner la disparition de certaines populations. De plus, chez les amphibiens et les reptiles semi-aquatiques, la réduction de la surface des zones humides, le rejet de polluants dans celles-ci ou encore l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, sont également des menaces réelles qui peuvent entraîner la disparition ou le déclin de certaines populations. Signalons par exemple l'effet des alevinages de poissons (espèces indigènes ou non) dans les plans d'eau qui bouleversent des écosystèmes fragiles par l'introduction de ces prédateurs. C'est très probablement la cause de la disparition du Triton alpestre *Ichthyosaura alpestris* dans les lacs d'altitude du Mercantour.

La divagation des animaux domestiques (chats et chiens) est également une menace, notamment à cause de la prédation directe d'individus mais aussi via la dégradation des micro-habitats et des gîtes. Les chats et les chiens sont une cause reconnue de disparition de plusieurs espèces à travers le globe.

Les pathologies des amphibiens



Deux pathogènes susceptibles de provoquer des mortalités massives d'amphibiens retiennent actuellement l'attention. On distingue des infections de type fongique (la chytridiomycose) et des infections de type viral (les Ranavirus). En France, les mortalités attribuées à des infections fongiques sont connues dans des lacs d'altitude des Pyrénées. Dans certains lacs alpins du massif du Mercantour, des cas constatés de mortalité d'amphibiens peuvent être attribués à des Ranavirus. Ces maladies s'étendent et de nouveaux isolats infectieux sont découverts. Pour plus d'informations et contribuer à l'identification de foyers infectieux, se rendre sur www.alerte-amphibien.fr



La démarche d'évaluation

La liste rouge régionale des amphibiens et reptiles a été établie selon la méthode préconisée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. L'UICN a développé la méthodologie de référence pour l'élaboration des listes rouges d'espèces menacées, permettant la définition des listes aux niveaux mondial et national. Le comité français de l'UICN a apporté les recommandations spécifiques à son application à l'échelle des régions administratives de France métropolitaine.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les travaux ont été coordonnés par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN PACA), grâce à l'expertise d'un comité regroupant 36 experts. Les résultats ont été validés par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et labellisés par l'UICN.

Les espèces ont été classées en neuf catégories selon leur risque de disparition :

- **Disparue au niveau régional (RE)** : espèces ayant disparu de la région mais subsistant ailleurs.
- **En danger critique (CR), En danger (EN) et Vulnérable (VU)** : espèces dites « menacées de disparition ». Ces espèces sont confrontées à un risque très élevé (CR), élevé (EN) ou relativement élevé (VU) de disparition.

- **Quasi menacée (NT)** : espèces proches de franchir les seuils propres aux espèces menacées, et qui pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation n'étaient pas prises.
- **Préoccupation mineure (LC)** : espèces qui présentent un faible risque de disparition de la région considérée.
- **Données insuffisantes (DD)** : espèces pour lesquelles les meilleures données disponibles sont insuffisantes pour déterminer directement ou indirectement leur risque de disparition.
- **Non applicable (NA)** : espèces présentes sur le territoire pour lesquelles la méthodologie n'est pas applicable et qui ne sont donc pas soumises au processus d'évaluation, en raison de statuts biologiques ou taxonomiques particuliers (p. ex. espèces introduites ou espèces visiteuses occasionnelles).
- **Non évaluée (NE)** : espèces qui n'ont pas encore été confrontées aux critères de la liste rouge en raison de leur présence douteuse ou à confirmer sur le territoire.

Les catégories **Éteinte au niveau mondial (EX)** et **Éteinte à l'état sauvage (EW)** concernent une évaluation sur l'aire totale de présence historique des espèces et ne s'appliquent donc pas à l'échelle régionale.



Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata* - ©Marc Corail

Liste rouge de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Selon la méthodologie UICN, chaque espèce est analysée au regard de plusieurs critères :

- le déclin de leurs populations : **critère A**,
- la répartition géographique restreinte des populations, ajoutée à un autre critère défavorable (fragmentation de la population, déclin de l'espèce ou de son habitat) : **critère B**,
- la taille réduite et le déclin de leurs populations : **critère C**,
- la taille très petite ou restreinte de leurs populations : **critère D**.

L'analyse de ces critères permet ensuite de classer les espèces dans l'une des catégories décrites.



Crapaud calamite *Epidalea calamita* - ©Julien Renet

Catégories de l'UICN (d'après les Guides UICN 2001 & 2003)

Les acronymes standards correspondent à la dénomination des catégories en anglais et sont utilisés tels quels dans toutes les langues :

RE = Regionally extinct

CR = Critically endangered

EN = Endangered

VU = Vulnerable

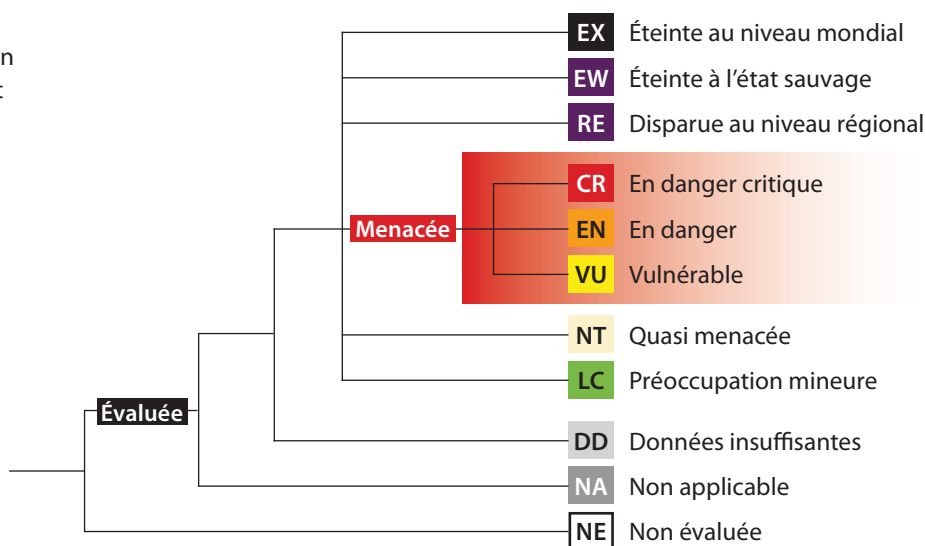
NT = Near threatened

LC = Least concern

DD = Data deficient

NA = Not applicable

NE = Not evaluated



Exemples d'application des critères

Parmi les espèces dont la **population régionale a très fortement décliné (critère A)**, citons la Couleuvre de Montpellier *Malpolon monspessulanus*. Ce constat de terrain, mais encore non étayé par des données quantifiables, ne permet pas d'évaluer la proportion de la réduction de la population. L'avis des experts est toutefois unanime concernant la raréfaction de cette espèce. La catégorie « Quasi-menacée » (NT) a donc été utilisée sur la base d'une régression estimée des populations.

Parmi les espèces dont la **répartition géographique est restreinte (critère B) et dont les populations sont en déclin continu et sévèrement fragmentées**, citons la Vipère d'Orsini *Vipera ursinii*. Cette espèce a une zone d'occupation de moins de 500 km², ses populations sont localisées et dispersées. Parmi les éléments qui ont participé à son classement d'espèce menacée, on peut également citer le déclin de son aire d'occupation, de la superficie et de la qualité de ses habitats ou encore la fragmentation de ses populations. Elle est classée EN (En danger).

Parmi les espèces dont la **taille de la population régionale est très petite ou restreinte (critère D)**, citons le Discoglosse sarde *Discoglossus sardus*. L'espèce est présente uniquement sur les îles d'Hyères orientales (Port-Cros et Île du Levant), sa zone d'occupation est inférieure à 20 km², et de ce fait plus sensible face à de potentielles menaces. Cette espèce est classée VU (Vulnérable).

Amphibiens et reptiles

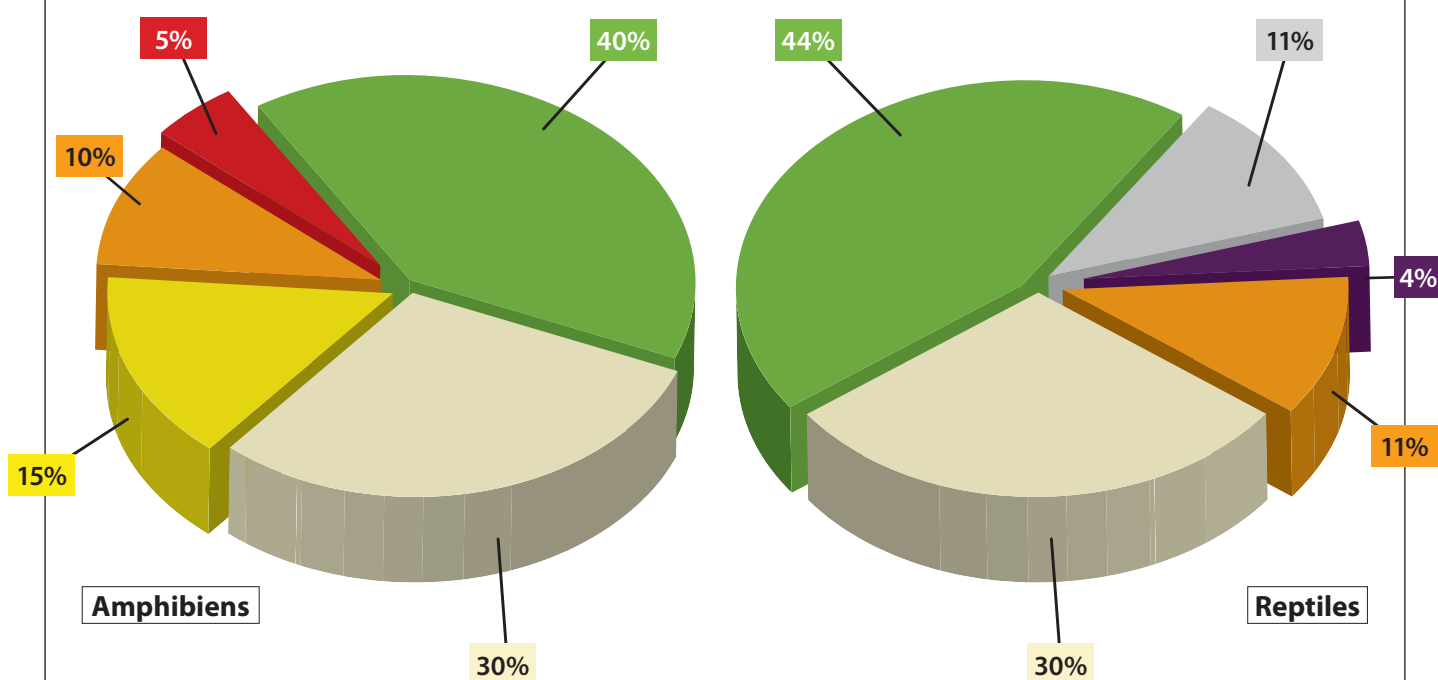


Résultats pour les espèces de Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'évaluation des menaces pesant sur les **47 espèces soumises à évaluation** (53 espèces évaluées au total dont 6 Non Applicables) montre que **21 % des espèces d'amphibiens et de reptiles de PACA sont menacées de disparition**. Il est à noter que **les amphibiens sont deux fois plus menacés que les reptiles** (30 % des amphibiens et 15 % des reptiles).

La comparaison avec les résultats des listes rouges mondiale, européenne et nationale montre que la proportion d'espèces menacées est du même ordre aux différentes échelles (au niveau mondial : 27 %, en Europe : 21 %, en France : 23 %). Ce constat peut toutefois rapidement changer. En effet, le nombre d'espèces de la catégorie « Quasi-menacée » (NT) susceptibles de basculer à court ou moyen terme dans l'une des trois catégories de menace est très élevé. En effet, en PACA, sans actions de conservation appropriées, 60 % des amphibiens et 45 % des reptiles pourraient être menacés de disparition à court ou moyen terme.

Répartition des amphibiens et reptiles évalués en Provence-Alpes-Côte d'Azur en fonction des différentes catégories de la liste rouge. Les espèces classées NA ne sont pas représentées.



Nombre d'espèces d'amphibiens et reptiles en Provence-Alpes-Côte d'Azur par catégorie

Catégories de l'UICN	Nombre d'amphibiens	Nombre de reptiles
Disparue au niveau régional (RE)	0	1
En danger critique (CR)	1	0
En danger (EN)	2	3
Vulnérable (VU)	3	0
Quasi menacée (NT)	6	8
Préoccupation mineure (LC)	8	12
Données insuffisantes (DD)	0	3
Non applicable (NA)	1	5

- Disparue au niveau régional (RE)
- En danger critique (CR)
- En danger (EN)
- Vulnérable (VU)
- Quasi menacée (NT)
- Préoccupation mineure (LC)
- Données insuffisantes (DD)

Liste rouge de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Cistude d'Europe *Emys orbicularis* - ©Cédric Roy



Spélerpès de Strinati *Speleomantes strinati* - ©Julien Renet



Lézard ocellé *Timon lepidus* - ©Julien Renet

Amphibiens et reptiles



Quelles sont les espèces présumées disparues ?

Une seule espèce est présumée « disparue » de la région. Il s'agit de la **Vipère péliade** *Vipera berus*, signalée au XIX^e siècle dans les Préalpes de Grasse et sur quelques localités du Mercantour, cette espèce n'a jamais été retrouvée malgré des recherches engagées dans les années quatre-vingt sur les sites de présence historique et étendues depuis aux sites favorables de l'ensemble de la région. Le changement climatique est une des raisons avancées pour expliquer la disparition de cette espèce.



Vipère péliade *Vipera berus* - ©Julien Renet

Et les espèces menacées ?

Une espèce est présente dans la catégorie « En danger critique ». Il s'agit du Triton crêté *Triturus cristatus*, espèce plutôt septentrionale, en limite sud d'aire de répartition, concernée par une seule population en région PACA (ouest des Bouches-du-Rhône).

Les cinq espèces « En danger » ont toutes une répartition géographique inférieure à 500 km². Deux espèces d'amphibiens et trois espèces de reptiles sont concernées. Il s'agit du Sonneur à

ventre jaune *Bombina variegata*, espèce cantonnée aux Alpes du Sud, du Pélobate cultripède *Pelobates cultripipes*, dont les populations sont isolées en Vaucluse, dans les Bouches-du-Rhône et le Var, de la Tortue d'Hermann *Testudo hermanni*, présente principalement dans le Var, de l'Eulepte d'Europe *Euleptes europaea*, localisé sur quelques îles et localités continentales des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes et de la Vipère d'Orsini *Vipera ursinii* dont il ne subsiste que 13 populations réparties entre le Vaucluse, le Var, les Alpes-de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes.

Les trois espèces d'amphibiens de la catégorie « Vulnérable » présentent une population restreinte. Il s'agit du Discoglosse sard *Discoglossus sardus*, présent uniquement sur la partie orientale de l'archipel d'Hyères, de la Grenouille de Lessona *Pelophylax lessonae* et de la Grenouille commune *Pelophylax kl. esculentus* toutes deux présentes uniquement sur deux localités des Alpes-Maritimes.

Deux tiers des espèces menacées sont inféodées aux zones humides. Ceci explique le fait que la proportion d'amphibiens menacés soit si importante : il s'agit des espèces dont les habitats de reproduction ont largement été modifiés ou détruits.

Et les autres espèces ?

L'ensemble des 14 espèces classées dans la catégorie « Quasi-menacée » sont des espèces dont la population régionale est en diminution, sévèrement fragmentée ou avec une répartition géographique assez restreinte. Six amphibiens (Grenouille de Perez, Grenouille de Graf, Grenouille agile, Salamandre de Lanza, Triton palmé et Triton alpestre) et huit reptiles (Cistude d'Europe, Lézard des souches, Lézard catalan, Psammodrome d'Edwards, Lézard ocellé, Seps strié, Couleuvre de Montpellier et Couleuvre à échelons) sont concernés.

Vingt espèces sont en « Préoccupation mineure » (LC) et, pour trois espèces, les données sont insuffisantes pour déterminer leur risque de disparition (catégorie DD).

Enfin, l'évaluation montre que pour six espèces les critères n'ont pas pu être appliqués (catégorie NA) en raison de leur statut régional (espèces introduites ou espèces occasionnelles ou accidentelles).



Les serpents : un déclin inquiétant

Le comité d'experts impliqué dans le processus d'évaluation est unanime sur la diminution des populations de certaines espèces de serpents, notamment la Couleuvre de Montpellier et la Couleuvre à échelons classées dans la catégorie « Quasi-menacée » (NT). Ce constat, qui reste empirique et limité aux données de terrain disponibles, repose sur la réduction des observations de collisions routières interprétée comme une tendance au déclin. La raréfaction des observations de grands et vieux individus semble être également une réponse à un ou plusieurs facteurs limitants. La densification du réseau routier, la présence non négligeable d'animaux domestiques dans les espaces naturels (chats, chiens) et le réchauffement climatique sont des menaces à prendre au sérieux. Seule l'application d'une méthodologie standardisée à large échelle permettrait de mieux appréhender les processus de déclin et d'évaluer l'implication des menaces potentielles.

Liste rouge de Provence-Alpes-Côte d'Azur

RE



Vipère péliade *Vipera berus* - ©Julien Renet

RE

Vipère péliade

Vipera berus

Espèce à distribution paléarctique, la Vipère péliade occupe principalement le tiers nord-ouest de la France et le Massif Central jusqu'au sud du département de la Lozère (Mont-Lozère). Les mentions historiques témoignent toutefois de sa présence dans le sud des Alpes au XIX^e siècle (Préalpes de Grasse, Mercantour). Aucune mention récente de cette espèce n'a été rapportée malgré un effort de prospection significatif engagé sur des secteurs favorables. Les causes de disparition de cette espèce sont difficiles à identifier aujourd'hui, mais le réchauffement climatique pourrait être un facteur à privilégier. Les mœurs relativement cryptiques de cette espèce et l'inaccessibilité de certaines vallées doivent inciter au maintien d'un effort de prospection sur les sites les plus favorables.

CR



Triton crêté *Triturus cristatus* - ©Julien Renet

CR

Triton crêté

Triturus cristatus

Le Triton crêté présente une aire de répartition étendue de la Grande-Bretagne au sud de la Scandinavie jusque dans l'ouest de la Sibérie. En France, cette espèce est principalement présente dans la moitié nord du pays. Un noyau méridional localisé dans la basse vallée du Rhône (plaine de Beaucaire - Gard) constitue toutefois la limite sud de sa répartition mondiale. En PACA, une seule population a été découverte dans les années 1960. Située dans un secteur fortement urbanisé de la commune d'Arles, cette population est totalement isolée et menacée à court terme par un projet de développement urbain et l'évolution défavorable des habitats qu'elle occupe.

Amphibiens et reptiles

EN



Pélobate cultripède *Pelobates cultripipes* - ©Julien Renet

EN

Pélobate cultripède

Pelobates cultripipes

Le Pélobate cultripède est une espèce ibérique dont l'aire de répartition s'étend jusqu'en France. Sur le territoire, deux noyaux populationnels sont distinctement identifiés (frange atlantique et pourtour du littoral méditerranéen). En région PACA, le Pélobate cultripède est présent dans les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse, sur une vingtaine de localités seulement. Le Vaucluse abrite une part significative des populations de PACA. On y observe une régression constante du nombre de stations depuis le début du XX^e siècle. Dans les départements voisins, à l'exception de sa disparition de la presqu'île de Giens qui est bien documentée, le déclin est moins bien connu, mais au regard des profondes mutations territoriales (urbanisation, fragmentation, assèchement des zones humides, pollution, etc.) de ces 60 dernières années, les populations ont probablement connu un recul similaire.

EN



Vipère d'Orsini *Vipera ursinii* - ©Julien Renet

EN

Vipère d'Orsini

Vipera ursinii

La Vipère d'Orsini est une espèce européenne présente depuis le sud-est de la France jusqu'à l'Ouest de la Roumanie et de la Moldavie. En France, l'espèce affectionne les pelouses alpines pâturées des Alpes du Sud. Seulement treize populations isolées sont connues dans la région PACA. Au Mont Ventoux, la population du Mont Serein affiche un déclin continu depuis plusieurs années et son extinction est estimée à l'horizon 2050. La seconde population du Mont Ventoux est dans un état de conservation très critique. Les études démographiques menées sur les autres populations ne permettent pas d'établir un déclin significatif; toutefois la fermeture et la fragmentation du milieu dans certains secteurs attestent de la régression des surfaces d'habitats favorables à l'espèce.

Liste rouge de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Rainette Méridionale *Hyla meridionalis* - ©Cédric Roy

Quelques exemples



VU



Discoglosse sarde *Discoglossus sardus* - ©Jean-Marie Ballouard

NT



Lézard des souches *Lacerta agilis* - ©Thibaut Crépon

VU

Discoglosse sarde

Discoglossus sardus

Le Discoglosse sarde est une espèce insulaire corso-sarde occupant de nombreuses îles et îlots de la mer Tyrrhénienne et une petite partie de la côte Toscane. En France métropolitaine, hormis en Corse où il occupe la quasi-totalité de l'île, le Discoglosse sarde est uniquement localisé sur la partie orientale de l'archipel d'Hyères (Port-Cros et Levant). Même si les habitats occupés sur ces îles sont relativement bien préservés, l'isolement des populations et leurs faibles effectifs les rendent vulnérables face à différentes menaces. L'introduction de poissons dans les sites de reproduction et l'émergence d'agents pathogène (chytride) peuvent engendrer sa disparition brutale. L'implantation du sanglier sur l'île de Port-Cros peut constituer une menace réelle compte tenu des perturbations qu'il peut amener sur les quelques points d'eau de l'île.

NT

Lézard des souches

Lacerta agilis

Le Lézard des souches présente une aire de répartition étendue de la Grande-Bretagne jusqu'en Mongolie. En France, cette espèce est assez largement répandue en dehors de l'ouest et du pourtour méditerranéen. Quelques populations subsistent toutefois dans la partie orientale des Pyrénées (représentées par la sous-espèce *garzoni*).

En région PACA, l'espèce est présente dans les trois départements alpins (Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes) formant de petites populations (une vingtaine seulement) fragmentées et isolées par des barrières physiques difficilement franchissables (hauts massifs). La régression de ses habitats préférentiels (station d'hiver, fermeture des milieux) pourrait engendrer à moyen terme son déclin, c'est pourquoi l'espèce est « Quasi menacée » (NT).

Liste rouge de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Orvet fragile *Anguis fragilis* - ©Thomas Pallès



Tortue caouanne *Caretta caretta* - ©Jean-Michel Bompar

DD Orvet fragile / Orvet de Vérone *Anguis fragilis* / *Anguis veronensis*

Une étude phylogénétique réalisée à partir de plusieurs populations d'Orvet a mis en évidence l'existence d'une nouvelle espèce présente en France, l'Orvet de Vérone. Les répartitions de l'Orvet fragile et de cette nouvelle espèce ne sont pour le moment pas assez précisément caractérisées (faible échantillonnage) pour permettre une évaluation correcte de leur statut de conservation. Dans l'attente d'une étude complémentaire, ces deux espèces ont été intégrées à la catégorie « Données insuffisantes » (DD).

NA Tortue caouanne *Caretta caretta*

La Tortue caouanne est une espèce marine occupant principalement la partie orientale de la méditerranée où elle investit les côtes pour y pondre ses œufs (Grèce, Turquie, Chypre, Libye, Liban, Sicile, etc.). En PACA, elle est la plus fréquente des tortues marines observées le long du littoral. Il s'agit surtout d'individus immatures erratiques. Le département du Var enregistre toutefois une ponte qui n'est pas arrivée à terme en 2006 dans le golfe de Saint-Tropez et une ponte arrivée à terme en 2016 sur la commune de Fréjus. En raison de sa présence occasionnelle, cette espèce ne remplit pas les conditions permettant son évaluation.

Amphibiens et reptiles



Liste des espèces de Provence-Alpes-Côte d'Azur

La liste rouge des amphibiens et reptiles de PACA s'appuie sur la nomenclature du référentiel TAXREF (V10.0) produit par le Muséum national d'histoire naturelle et sur la liste taxonomique de l'herpétofaune Française (Métropole, Corse incluse).

Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Région PACA (2016)	France (2015)	Monde (2013)
AMPHIBIENS						
Urodela	Salamandridae	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	CR	NT	LC
Anura	Bombinatoridae	<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	EN	VU	LC
Anura	Pelobatidae	<i>Pelobates cultripès</i>	Pélobate cultripède	EN	VU	NT
Anura	Alytidae	<i>Discoglossus sardus</i>	Discoglosse sarde	VU	LC	LC
Anura	Ranidae	<i>Pelophylax lessonae</i>	Grenouille de Lessona	VU	NT	LC
Anura	Ranidae	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille commune	VU	NT	LC
Urodela	Salamandridae	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre	NT	LC	LC
Urodela	Salamandridae	<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	NT	LC	LC
Urodela	Salamandridae	<i>Salamandra lanzai</i>	Salamandre de Lanza	NT	NT	VU
Anura	Ranidae	<i>Pelophylax perezi</i>	Grenouille de Pérez	NT	NT	LC
Anura	Ranidae	<i>Pelophylax kl. grafi</i>	Grenouille de Graf	NT	NT	NE
Anura	Ranidae	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	NT	LC	LC
Urodela	Salamandridae	<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	LC	LC	LC
Urodela	Plethodontidae	<i>Speleomantes strinati</i>	Spélerpès de Strinati	LC	LC	NT
Anura	Alytidae	<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	LC	LC	LC
Anura	Pelodytidae	<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	LC	LC	LC
Anura	Bufonidae	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	LC	LC	LC
Anura	Bufonidae	<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite	LC	LC	LC
Anura	Hylidae	<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	LC	LC	LC
Anura	Ranidae	<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	LC	LC	LC
Anura	Ranidae	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	NA	LC	LC



Grenouille verte *Pelophylax* sp. - ©Cédric Roy

Liste rouge de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Région PACA (2016)	France (2015)	Monde (2013)
REPTILES						
Squamata	Viperidae	<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade	RE	VU	NE
Testudines	Testudinidae	<i>Testudo hermanni</i>	Tortue d'Hermann	EN	VU	NT
Squamata	Sphaerodactylidae	<i>Euleptes europaea</i>	Eulepte d'Europe	EN	LC	NT
Squamata	Viperidae	<i>Vipera ursinii</i>	Vipère d'Orsini	EN	EN	VU
Testudines	Emydidae	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	NT	LC	NT
Squamata	Lacertidae	<i>Lacerta agilis</i>	Lézard des souches	NT	NT	LC
Squamata	Lacertidae	<i>Podarcis liolepis</i>	Lézard catalan	NT	LC	LC
Squamata	Lacertidae	<i>Psammodromus edwardsianus</i>	Psammodrome d'Edwards	NT	NT	LC
Squamata	Lacertidae	<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	NT	VU	NT
Squamata	Scincidae	<i>Chalcides striatus</i>	Seps strié	NT	LC	LC
Squamata	Lamprophiidae	<i>Malpolon monspessulanus</i>	Couleuvre de Montpellier	NT	LC	LC
Squamata	Colubridae	<i>Zamenis scalaris</i>	Couleuvre à échelons	NT	LC	LC
Squamata	Gekkonidae	<i>Hemidactylus turcicus</i>	Hémidactyle verruqueux	LC	LC	LC
Squamata	Phyllodactylidae	<i>Tarentola mauritanica</i>	Tarente de Maurétanie	LC	LC	LC
Squamata	Lacertidae	<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert occidental	LC	LC	LC
Squamata	Lacertidae	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	LC	LC
Squamata	Lacertidae	<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	LC	LC	LC
Squamata	Natricidae	<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	LC	NT	LC
Squamata	Natricidae	<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	LC	LC	LC
Squamata	Colubridae	<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse	LC	LC	NE
Squamata	Colubridae	<i>Coronella girondica</i>	Coronelle girondine	LC	LC	LC
Squamata	Colubridae	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	LC	LC	LC
Squamata	Colubridae	<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	LC	LC	LC
Squamata	Viperidae	<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	LC	LC	LC
Testudines	Cheloniidae	<i>Caretta caretta</i>	Tortue Caouanne	DD	DD	EN
Squamata	Anguidae	<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	DD	LC	NE
Squamata	Anguidae	<i>Anguis veronensis</i>	Orvet de Véronne	DD	DD	NE
Testudines	Cheloniidae	<i>Chelonia mydas</i>	Tortue verte	NA	NA	EN
Testudines	Cheloniidae	<i>Eretmochelys imbricata</i>	Tortue imbriquée	NA	NA	CR
Testudines	Dermochelyidae	<i>Dermochelys coriacea</i>	Tortue luth	NA	DD	VU
Testudines	Emydidae	<i>Trachemys scripta</i>	Trachémyde écrite	NA	NA	LC
Squamata	Lacertidae	<i>Podarcis siculus</i>	Lézard sicilien	NA	NA	LC



Lézard vert occidental *Lacerta bilineata* - ©Julien Renet



Couleuvre de Montpellier *Malpolon monspessulanus* - ©Julien Renet



La liste rouge régionale des amphibiens et reptiles de Provence-Alpes-Côte d'Azur est un travail collectif

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'élaboration et la publication de la liste rouge régionale des amphibiens et reptiles a pu être réalisée grâce au travail de nombreux herpétologues. Les experts se sont appuyés sur les travaux existants relatifs à l'herpétofaune régionale et les connaissances de chacun d'entre eux. Ce travail s'est basé sur les données d'observations du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) régional (SILENE). Ce travail a été coordonné par le Conservatoire d'espaces naturels de PACA et mis en œuvre lors de deux ateliers qui ont permis une validation collégiale des résultats.



Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA), créé

en 1975, est une association à but non lucratif, d'intérêt général. Agréé au titre de la protection de la nature dans un cadre régional, ainsi que par l'État et la Région au titre des conservatoires, il a pour objectif la préservation du patrimoine naturel de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le CEN PACA étudie, protège, gère et valorise les espaces naturels et les espèces. Son action s'appuie sur une approche concertée et partenariale.



SILENE est le portail public des données naturalistes de faune, de flore et d'habitats en région PACA. C'est la plateforme régionale du Système d'Information Nature et Paysages (SINP) développé sur tout le territoire. Pour en savoir plus : www.silene.eu

Avec le soutien du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Région

Provence
Alpes
Côte d'Azur

• Experts régionaux, sans lesquels cette évaluation n'aurait pas pu être réalisée :

Jean-Marie Ballouard (SOPTOM-CRCC), Alain Bloc (PNR Queyras), Laure Bourgault (Colinéo), François Breton (Parc National du Mercantour), Sébastien Caron (SOPTOM-CRCC), Antoine Catard (CEN PACA), Joseph Celse (CEN PACA), Dominique Chavy (PNR Verdon), Marc Cheylan (EPHE), Alexandre Cluchier (ECOMED), Marc Corail (Parc National des Écrins), Bénédicte Cornuault-Culorier (Ecosphère), Pierre-André Crochet (EPHE), Michel Delauger (Conservatoire du Littoral), Grégory Déso (AHPAM), Éric Durand (Naturalia), François Dusoulier (Muséum d'histoire naturelle de Toulon et du Var), Régis Ferrière (Parc National du Mercantour), Joël Gautier (Reptil'Var), Philippe Geniez (EPHE), Olivier Gerriet (Muséum d'histoire naturelle de Nice), François Grimal (LPO PACA), Dominique Guicheteau (Département du Var), André Joyeux (Reptil'Var), Thomas Lebard (Parc National du Mercantour), Marie-France Leccia (Parc National du Mercantour), Marc-Antoine Marchand (CEN PACA), Guy Oliver (Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française), Anthony Olivier (Tour du Valat), Monique Perfus (Parc National du Mercantour), Olivier Peyre (Naturalia), Mathieu Policain (Colinéo), Michel Phisel (naturaliste indépendant), Julien Renet (CEN PACA), Vincent Rivière (AGIR écologique), Cédric Roy (CEN PACA).

• Coordination, compilation des données et pré-évaluations : CEN PACA

• **Comité d'évaluation UICN :** Hélène Colas, Lucie Dufay et Florian Krichner pour l'UICN / Jean-Christophe De Massary pour le MNHN.

• **Labellisation :** cette liste rouge a été validée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel le 30 novembre 2016 et labellisée par l'UICN (avis du 17 octobre 2016).



Liste rouge régionale réalisée selon la méthodologie et la démarche de l'UICN

• **Rédaction :** Marc-Antoine Marchand (CEN PACA), Cédric Roy (CEN PACA), Julien Renet (CEN PACA), Julie Delauge (CEN PACA), Dorothee Meyer (DREAL PACA) et Céline Hayot (Région PACA).

• Les actualisations ultérieures seront disponibles en ligne sur le site de la DREAL PACA :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/listes-rouges-regionales-a7296.html>

ainsi que sur le site de CEN PACA <http://www.cen-paca.org>



Qu'est-ce qu'une liste rouge ?

La liste rouge des espèces menacées est l'outil de référence pour évaluer le risque d'extinction des espèces. Elle a été développée au niveau mondial par l'**Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)**, pour répondre au problème majeur de dégradation de la biodiversité que représente la disparition des espèces.

Une liste rouge vise à dresser un bilan objectif du degré de menace à l'échelle du territoire considéré et pour le groupe taxonomique étudié (plantes vasculaires, libellules, papillons de jour, oiseaux, etc.). Son élaboration repose sur une démarche scientifique, conduite par les experts, qui utilisent l'ensemble des connaissances disponibles sur chaque espèce. Elle s'appuie sur une série de critères précis décrits dans la méthodologie, qui peut se décliner selon plusieurs échelles géographiques, jusqu'au niveau régional. Le respect de la méthode apporte la garantie d'une qualité permettant la comparaison entre régions et avec les listes nationale et mondiale. Les listes rouges nécessitent une actualisation régulière afin d'intégrer l'évolution de la connaissance des espèces d'une part, et l'évolution de la dynamique de leurs populations d'autre part.

Un outil pour agir et partager les enjeux

Les listes rouges permettent de hiérarchiser les espèces en fonction de leur risque de disparition. Elles constituent donc un outil fondamental pour guider les politiques publiques, identifier les priorités de conservation et définir les actions nécessaires.

Elles fournissent des indicateurs précieux et sont très utiles pour communiquer et sensibiliser sur l'état de la biodiversité au niveau régional. En mettant en valeur les enjeux régionaux grâce à des informations chiffrées, elles permettent de mobiliser l'attention du public et des responsables politiques sur l'urgence et l'étendue des problèmes de conservation.

Précisons qu'une liste rouge n'est pas le seul outil d'évaluation de la biodiversité. Ce n'est pas non plus un état des lieux de la rareté des espèces (une liste rouge évalue le risque de disparition et non l'état de rareté), ni une liste de priorité d'action (c'est un document scientifique qui peut être traduit en plan d'actions), ni une liste d'espèces protégées (elle n'a pas de portée réglementaire mais peut servir de base à l'élaboration de listes d'espèces protégées). Néanmoins c'est un outil de référence indispensable pour la pertinence des politiques de conservation en faveur des espèces menacées.

La réalisation d'une liste rouge est également un projet stimulant permettant de mobiliser les experts et de créer une émulation d'acquisition de connaissance. Cette dynamique peut contribuer à l'atteinte d'objectifs plus larges, comme l'amélioration des connaissances par des prospections de terrain ciblées, ainsi que la mise à disposition d'informations structurées sur les espèces (données en ligne, atlas, listes commentées, etc.).

Une évaluation régionale, complémentaire de la liste nationale

Depuis 2007, le Muséum national d'Histoire naturelle et le Comité français de l'UICN se sont associés pour réaliser la liste rouge des espèces menacées en France. La déclinaison régionale, pour chaque groupe traité, permet de préciser les enjeux au niveau du territoire.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, région dont la biodiversité exceptionnelle requiert une politique de conservation ambitieuse, c'est une action collective, sous l'impulsion de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et du Conseil Régional, qui a pour projet de traiter progressivement l'ensemble des groupes taxonomiques le nécessitant.

Les listes rouges permettent de répondre à des questions telles que :

- > Combien y a-t-il d'espèces menacées sur le territoire ?
- > Dans quelle mesure telle ou telle espèce est-elle menacée ?
- > Quelles sont les causes de disparition de cette espèce ?



Vipère d'Orsini *Vipera ursinii* - ©Julien Renet